

WILAYA DE MEDEA

DAIRA DE OUAMRI

COMMEUNE DE OUAMRI

NIF :098426435027518

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DU MARCHÉ PUBLICS

En application de l'article 65 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public .

Le président de l'assemblée populaire de la commune de OUAMRI informe l'ensemble des Soumissionnaire participantes a l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales; n°: 02/2026 paru dans les quotidien " ALAYAM NEWS - EL KHABAR " en date du 07/02/2026 pour la réalisation du projet :

- **Entretien CC 07 reliant entre OUAMRI centre et fraction KHNEG sur une distance 1.5 km -2ème tranche**

La commission d'évaluation des offres siégée le 18/02/2026 a attribué provisoire le projet comme suivant:

Soumissionnaire	N° fiscale	Note technique	Montant en TTC	délais de réalisation	Observations
E T R H B « Sadfi Mokhfi »	173440400707109	87.5/100	22 986 516.00 DA	75 jours	OFFRE UNIQUE QUALIFIE TECHNIQUEMENT

En application de l'article 56 du loi n°12/23 du 18 moharram 1445correspondant aux 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marches publies, et l'article 82 du Décret présidentiel n° 15-247 du 2 Dhou El Hidja 1436 correspondant au 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Tout Soumissionnaire Contestant A Cette Décision Peut Déposer Son Recours Dans Un Délais De 10 Jours A Compter Du Premier Jour De L'apparition De Cette Annonce

Les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offres technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

PRESIDENT DE L'APC